

Communiqué de doyens des facultés de droit

A la suite d'une mobilisation que nos facultés de droit, depuis plus d'un mois, ont soutenu et à laquelle elles continuent de s'associer, le report du processus de publication du décret portant modification du statut des universitaires a été annoncé.

Pour que la concertation et la négociation que nous souhaitons tous puissent s'ouvrir dans des conditions équitables, nous appelons instamment le pouvoir exécutif à préciser clairement que le projet de décret qui a été soumis au Conseil d'Etat est désormais dépassé.

La nécessaire modification du statut des enseignants-chercheurs doit en effet être totalement repensée, et des solutions réellement nouvelles très rapidement trouvées en ce sens : le délai de réflexion de deux mois et les négociations avec une médiatrice ne peuvent permettre d'obtenir des résultats rapides. Si universitaires, étudiants et personnels administratifs aspirent sans délai à un retour à une situation normale dans nos facultés, la mobilisation ne faiblira pas durant cette période : il serait irresponsable que les incertitudes actuelles continuent à entretenir aussi longtemps une telle situation de contestation et de blocage, voire la laissent se prolonger au-delà de la période de médiation annoncée.

Les réflexions qui doivent s'ouvrir ne peuvent cependant se limiter au seul aménagement d'un texte statutaire : elles constituent le moment opportun pour rendre pleinement conformes à la Constitution certaines dispositions législatives dont le projet de décret n'était que l'application.

Nous réaffirmons notre entière disponibilité pour participer aux discussions qui vont enfin débiter au Parlement et au sein de l'Exécutif, et contribuer ainsi à une réforme de l'université qui ne soit pas une nouvelle bureaucratisation, mais garantisse pleinement le rayonnement de l'université française, dont le principe constitutionnel d'indépendance des universitaires est le garant.

Jean-François Akandji-Kombé, *Doyen de la Faculté de droit et sciences politiques, Université de Caen*

Joël Andriantsimbazovina, *Doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion de La Rochelle*

Sébastien Bernard, *Doyen de la Faculté de Droit de Grenoble*

Alexandre Bonduelle, *Doyen de la faculté de droit, d'économie et de gestion de Valenciennes*

François Colly, *Doyen de la faculté de droit de l'Université d'Evry*

Jacqueline Domenach, *Directrice de l'UFR de Droit et Science politique, Université Paris Ouest Nanterre la Défense*

Mélina Douchy-Oudot, *Doyen de la Faculté de droit et de science politique de Dijon*

Gilles Dumont, *Doyen de la Faculté de droit et des sciences politiques de Nantes*

Eric Gojosso, *Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Sociales de Poitiers*

Joël Hautebert, *Directeur du Département Droit, UFR Droit, économie, gestion, Université d'Angers*

Patricia Hennion-Jacquet, *Directrice de l'UFR Droit - Science politique, Université Paris 8*

Jean-Jacques Lemouland, *Doyen de la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion, Université de Pau et des Pays de l'Adour*

Claude Ophèle, *Doyen de la Faculté de droit, d'économie et des sciences sociales, Université François Rabelais, Tours*

Jean-Gabriel Sorbara, *Vice-Doyen, Directeur des études du domaine Droit, Faculté de droit, des sciences économiques et de gestion du Mans*